

Direction de l'Education, de la Culture et des Sports

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 15 NOVEMBRE 2019

**Vie Scolaire (AE) / Sorties Scolaires Nuitées
PROGRAMME 2019**

| N° Opération | Maître d'ouvrage Libellé de l'opération | Montant forfaitaire |
|--------------|---|------------------------|
| SSN02922 | USEP ECOLE ELEMENTAIRE ESCHBACH-AU-VAL Séjour au Centre PEP La Renardière à AUBURE | 1 120,00 |
| SSN02927 | AMICALE USEP DE HOLTZWIHR Séjour au Centre la Chaume à ORBEY | 5 350,00 |
| SSN02928 | USEP DROUOT - ECOLE PRIMAIRE DROUOT MULHOUSE Séjour au Centre la Renardière à AUBURE | 2 600,00 |
| SSN02929 | OCCE ECOLE MAT ET ELEMENTAIRE OBERSAASHEIM Séjour au Centre la Renardière à AUBURE | 2 200,00 |
| SSN02930 | OCCE ECOLE ELEMENTAIRE JEAN ZAY MULHOUSE Séjour au Centre la Renardière à AUBURE | 2 000,00 |
| SSN02931 | OCCE ECOLE ELEMENTAIRE JEAN ZAY MULHOUSE Séjour au Centre la Renardière à AUBURE | 3 240,00 |
| SSN02932 | ASS GESTION ECOLE DES FRERES-JEAN XXIII - MULHOUSE Séjour au Centre le Rimlishof à BUHL | 600,00 |
| SSN02933 | ECOLE ELEMENTAIRE GALILEE Séjour à l'Ecomusée d'Alsace à UNGERSHEIM | 420,00 |
| SSN02934 | ECOLE ELEMENTAIRE GALILEE Séjour à l'Ecomusée d'Alsace à UNGERSHEIM | 460,00 |
| SSN02935 | AMICALE DE L'ECOLE KOECHLIN MULHOUSE Séjour au Centre la Chaume à ORBEY | 2 100,00 |
| SSN02936 | OCCE ECOLE ELEMENTAIRE FOLGENSBURG Séjour à l'Ecomusée d'Alsace à UNGERSHEIM | 400,00 |
| SSN02937 | ASS D'EDUCATION POPULAIRE DE L'INSTITUT CHAMPAGNAT - ISSENHEIM Séjour au Centre la Chaume à ORBEY | 1 160,00 |
| SSN02938 | ECOLE MATERNELLE ILL AUX ENFANTS OBERHERGHEIM Séjour au Centre la Roche à STOSSWIHR | 800,00 |
| Total | | 22 450,00 |

SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITÉES

Modalités de subventionnement en 2020

1) CRITERES D'INTERVENTION

- Etablissements bénéficiaires : **les écoles et les collèges** (publics et privés) du HAUT-RHIN ; les établissements sociaux et médico-sociaux (IMP, IME...) accueillant des élèves d'âge scolaire équivalent sont assimilés.
- Lieux de séjour : **les centres d'accueil de catégorie A et B du Haut-Rhin**, figurant au Répertoire Départemental des Sorties Scolaires avec Nuitées établi par l'Inspection Académique.
Conditions de séjour et de prise en charge :
 - les sorties d'une à six nuitées, organisées pendant le temps scolaire,
 - la subvention est calculée sur la base du nombre de nuitées,
 - **NB** : En ce qui concerne les classes maternelles et primaires publiques, il est souhaité, dans la mesure où celles-ci relèvent du domaine de compétence des communes :
 - que les communes contribuent au minimum à hauteur des mêmes taux que le Département,
 - que le financement du Conseil départemental ne soit pas un préalable à l'intervention communale.
- Subvention 2020 :
Elle est fixée à **10 €/nuit/élève**, pour une sortie réalisée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020.

2) INSTRUCTION DES DOSSIERS

- Dépôt des demandes : les demandes doivent être déposées **trois mois avant le séjour**, auprès du Conseil départemental du Haut-Rhin, Service Appui et Ressources, 100 avenue d'Alsace, BP 20351, 68 006 COLMAR CEDEX
Dossier suivi par : Aline HEIMBURGER (tél. 03 89 30 63 86) ou Julie MEAL (tél. 03 89 30 64 65)
Email : decs-ssn@haut-rhin.fr.
- Accusé de réception : le Conseil départemental accuse réception de la demande par l'envoi d'un courrier et du formulaire « Attestation de séjour ». **Cet accusé de réception garantit à l'établissement son inscription sur la liste des sorties subventionnables par le Conseil départemental.** A défaut d'une telle réception dans un délai raisonnable, il appartient à l'établissement de vérifier auprès du Service que celui-ci a bien reçu sa demande.
- Crédits : chaque année, lors du vote de son budget primitif, le Conseil départemental du Haut-Rhin détermine **une enveloppe fermée** de crédits pour cette action. En conséquence, les **dossiers sont classés en fonction de la date de réception du formulaire de demande de subvention** dans les conditions décrites ci-dessus. A l'issue de la sortie, les écoles et collèges sont invités à transmettre leurs justificatifs sans tarder.
La subvention est définitivement acquise après le vote de la Commission Permanente du Conseil départemental et notification de l'aide.

NB : en cas d'annulation partielle ou totale d'une sortie, l'établissement est invité à en informer le Service sans délai, permettant ainsi d'affecter les crédits à une nouvelle sortie. **Le nombre d'élèves et /ou de jours subventionnés ne pourra être supérieur à celui figurant dans la demande initiale.**

Direction de l'Education, de la Culture et des Sports

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 15
NOVEMBRE 2019

Vie scolaire
PROGRAMME 2019

| <i>N° Opération</i> | <i>Maître d'ouvrage Libellé de l'opération</i> | <i>Montant forfaitaire</i> |
|---------------------|--|--------------------------------|
| VSC05341 | COLLEGE MULHOUSE - BEL AIR <i>Subvention Génération 2024</i> | 200,00 |
| VSC05342 | COLLEGE MULHOUSE - SAINT EXUPERY <i>Subvention Génération 2024</i> | 200,00 |
| VSC05343 | COLLEGE MUNSTER - FREDERIC HARTMANN <i>Subvention Génération 2024</i> | 200,00 |
| VSC05344 | COLLEGE ORBEY - GEORGES MARTELOT <i>Subvention Génération 2024</i> | 200,00 |
| VSC05345 | COLLEGE SAINT-LOUIS - GEORGES FORLEN <i>Subvention Génération 2024</i> | 200,00 |
| VSC05346 | COLLEGE COLMAR - VICTOR HUGO <i>Subvention Génération 2024</i> | 200,00 |
| Total | | 1 200,00 |

